Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 4 octobre 2018

Les réflexions sur les raisons de l'adoption par le parlement arménien d'un projet de loi controversé dominent la presse du jour.

Retour sur l'adoption du projet de loi controversé / Tous les journaux reviennent sur l'adoption par le parlement arménien d'un projet de loi controversé qui pourrait rendre plus difficile pour le Premier ministre Nikol Pachinian d'imposer des élections anticipées (cf. revue du 3 octobre 2018). La presse suppose que les résultats des élections municipales (81.5% de des suffrages pour la force politique de Nikol Pachinian) auraient poussé les partis à avoir recours à cette opération pour retarder les élections anticipées. Le quotidien *Haykakan Jamanak* n'exclut pas que les instigateurs de l'organisation du vote de la loi soient Robert Kocharian et Serge Sarkissian. *Haykakan Jamanak* n'exclut pas que les partis politiques veuillent dans le contexte de la tenue du Sommet de la Francophonie faire passer cette loi en espérant que la veille du Sommet Nikol Pachinian se retiendrait de réactions brusques et d'appeler à des manifestations. Selon le quotidien *Jamanak* le parti Républicain tenterait de saboter la tenue du Sommet et aurait adressé au bureau de l'Organisation internationale de la Francophonie des lettres appelant à annuler la tenue du Sommet à Erevan. Les Républicains tenteraient de présenter la situation intérieure du pays comme « instable et donc dangereuse » pour les chefs d'Etats et des gouvernements qui se rendront à Erevan. Le quotidien se dit convaincu que cette tentative de sabotage n'aurait aucune perspective. La presse n'exclut pas que les partis voulaient également ainsi mesurer le niveau post révolutionnaire de mobilisation populaire. Les quotidiens *Joghovourd* et *Hraparak* supposent que le Président Armen Sarkissian pourrait ne pas signer le projet de loi controversé adopté par le parlement. Le Président devra alors s'adresser à la Cour constitutionnelle en contestant la conformité du projet de loi avec la Constitution arménienne. *Joghovourd* suggère que la Cour constitutionnelle pourrait valider le projet de loi, étant donné que ses membres ont été nommés par les anciennes autorités. Le quotidien *Aravot* souligne la nécessité de la dissolution du parlement actuel qui ne jouit pas de la confiance du peuple et suppose qu'après la démission de Nikol Pachinian qui aura lieu d'ici quelques jours les Républicains n'oseront pas nommer un candidat au poste de Premier ministre vu la mobilisation populaire que Nikol Pachinian a pu faire juste en quelques heures. Le quotidien *Jamanak* rejette les arguments des Républicains selon lesquels les élections devraient être tenues en mai 2019 pour « donner du temps aux forces politiques de se préparer aux élections » et avance que ces quelques mois de plus ne sauveraient pas la réputation gâchée du parti. *Haykakan Jamanak* rend compte de la

déclaration de Nikol Pachinian selon laquelle il est absurde d'attendre que l'euphorie révolutionnaire disparaisse pour tenir les élections législatives car selon lui, cette euphorie durera encore au moins 15 ans. Le politologue Styopa Safarian n'exclut pas qu'après la démission de Nikol Pachinian les Républicains pourrait quand même nommer et tenter d'élire leur candidat, pourtant, selon l'expert, le facteur populaire jouerait un rôle déterminant dans la résolution de la situation. Revenant sur l'option de dissolution du parlement par un referendum, M. Safarian suppose que le Premier ministre n'y procèderait pas car l'organisation d'un referendum étant très chronophage ne correspondra pas au délai « fin 2018 » annoncé par Nikol Pachinian.

La traduction arménienne du livre « Révolution » d'Emmanuel Macron / Les journaux rendent compte de la présentation à l'Ambassade de France en Arménie de la traduction arménienne du livre « Révolution » du Président français Emmanuel Macron publié par la société « Newmag » avec le soutien du gouvernement arménien en amont du Sommet de la Francophonie et la première visite du Président français en Arménie. La traduction a été réalisée par le journaliste Artak Hérikian qui a souligné qu'il s'agit d'un livre sur l'appareil d'État et le changement du système politique. Selon le journaliste ce livre aidera le public arménien à mieux comprendre les aspirations, les buts et les objectifs de la mère patrie du monde francophone, de la France et de son leader qui sera à Erevan la semaine prochaine. Le rédacteur de la traduction Gnel Nalbandian a conseillé la lecture de ce livre aux autorités arméniennes, mais surtout à ceux qui élisent ces autorités.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Hayots Achkhar*- ***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** ***Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** ***Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Chorrord Ichkhanoutioun*- ***quotidien, tirage-5700 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun cas exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.